



Retard dans la délivrance de legs

Par **reg**, le **28/11/2011** à **13:52**

Bonjour,

Un héritier (frère du défunt) menace de contester un testament authentique pour insanie d'esprit et tarde d'accepter et de signer la délivrance de legs d'un légataire particulier (nièce d'une soeur). Est-ce que l'envoie d'un huissier de justice en application de l'Article 771 peut faire avance la succession dans ce cas ?